









## A retenir

<b>OÏDIUM</b>	Continuez à surveiller les parcelles à risque.
<b>BLACK-ROT</b>	En présence de symptômes sur feuilles, restez vigilants car des contaminations sur grappes restent possibles.
<b>MILDIU</b>	Surveillez le risque orageux, des contaminations sont possibles en fonctions des hauteurs de pluies.
<b>VERS DE LA GRAPPE</b>	Le 2ème vol est terminé. Observez les perforations.
<b>FLAVESCENCE DOREE</b>	En conventionnel, le T3 est à réaliser selon l'analyse de risque du 9 au 23 août

Annexe : Note nationale sur les ambrosies

## METEO

### • Prévisions du 31 juillet au 5 août 2019

	Mer 31	Jeu 1er	Ven 2	Sam 3	Dim 4	Lun 5
<b>Températures</b>	12-24	13-24	15-29	15-31	17-32	17-27
<b>Tendances</b>						

## STADES PHENOLOGIQUES

Sur tous les vignobles aveyronnais, le stade observé est toujours « Fermeture de la grappe ».

## MILDIU (*Plasmopara viticola*)

### • Éléments de biologie (source : Maladies cryptogamiques de la vigne – Ed Féret)

Selon le stade phénologique, l'expression de la maladie évolue. Sur inflorescences et jeunes baies après nouaison, c'est le faciès « rot gris » qui s'exprime. Le pathogène se développe sous forme mycélienne et les organes atteints se recouvrent de fructifications blanches, prenant ainsi un aspect grisâtre.

Les attaques plus tardives, au stade fermeture de la grappe, produisent le faciès « rot brun ». Les baies présentent des marbrures brunes ou violacées partant du pédicelle, ainsi qu'une dépression en « coup de pouce ». La contamination de la baie, du fait de l'absence de stomates fonctionnels,



Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
**Comité de validation :**  
Chambre d'agriculture de  
l'Aveyron, Chambre  
régionale d'Agriculture  
d'Occitanie, DRAAF  
Occitanie, Unicor cave de  
Valady

se fait par le mycélium déjà présent dans les rafles ou le pédicelle. On n'observe pas de fructification.

Il en va de même sur le feuillage. L'expression de la maladie recouvre une forme en tache d'huile sur jeunes feuilles. Ces taches peuvent ensuite se couvrir d'un feutrage blanc à la face inférieure des feuilles. Sur les feuilles âgées, les taches sont de couleur jaune à brun-rouge, petites, nombreuses et de forme polygonale, limitées aux petites nervures : c'est le faciès « mosaïque ».

### • **Situation au vignoble :**

Sur le vignoble de Marcillac, les symptômes sont rares et ne progressent pas cette semaine.

A Entraygues, du rot brun est signalé.

Ailleurs, pas de signalement de symptômes de mildiou.

### • **Données de la modélisation** (*Potentiel système et Milvit IFV*)

#### ✗ **Potentiel Système** : J = 29 juillet 2019

#### **Situation de J-7 à J :**

Tous les secteurs ont été arrosés les 26 et 27 juillet avec des cumuls allant d'une douzaine de mm à 25 mm enregistrés sur notre réseau.

Ces pluies permettent à la pression exercée par le mildiou d'être en hausse sur l'ensemble des secteurs. Cependant, elle reste à ce jour toujours faible à nulle sur les secteurs de Balsac, Entraygues, Marcillac et Valady et forte sur le secteur de Compeyre.

Les pluies ont engendré la modélisation de contaminations de masse les 26 et 27 juillet uniquement sur les secteurs de Compeyre.

Sur les autres secteurs, les pluies n'ont pas engendré la modélisation de contaminations de masse.

Les taches issues des contaminations de masse du 20 juillet (Compeyre) devraient être visibles.

Sur les autres secteurs, aucune sortie de tache issue d'une contamination de masse n'était à attendre au cours de la semaine dernière.

#### **Simulation de J à J+10 :**

Suite aux pluies de la semaine passée, la pression exercée par le mildiou devrait poursuivre sa hausse sur l'ensemble des secteurs. Elle devrait rester néanmoins faible à nulle sur les secteurs d'Entraygues, Marcillac et Valady, devenir moyenne sur le secteur de Balsac et rester forte sur le secteur de Compeyre.

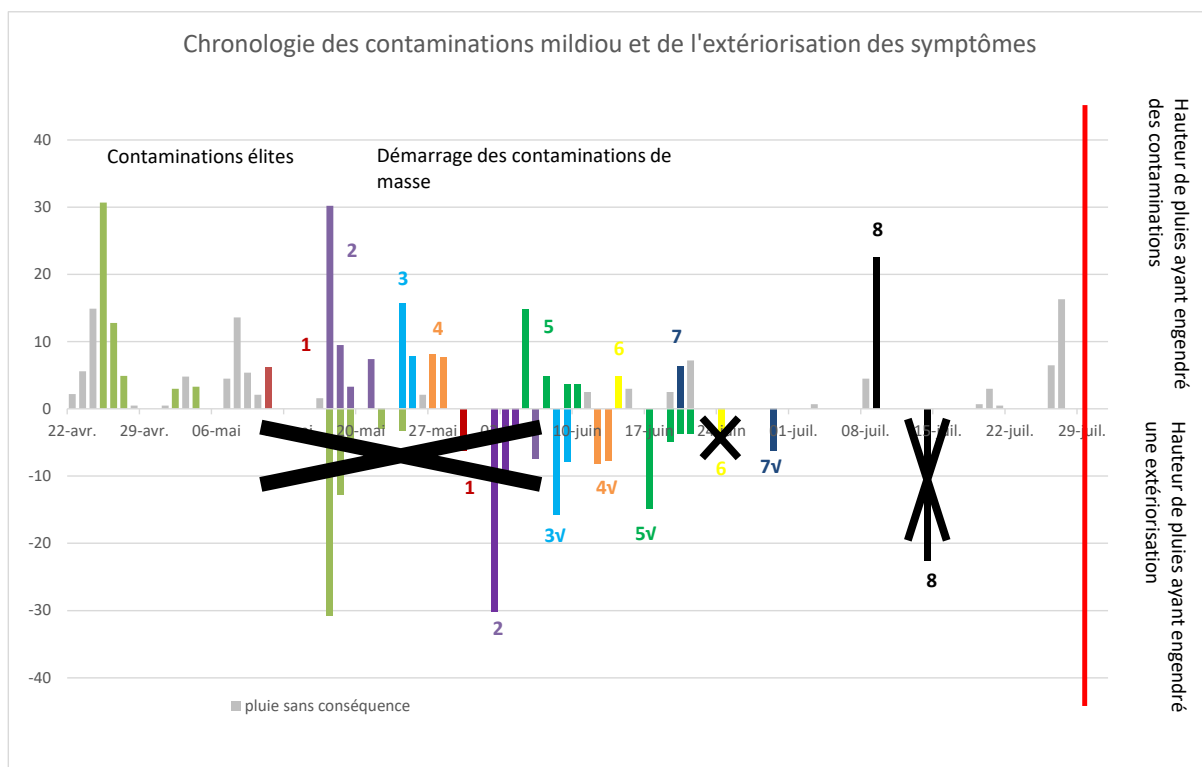
Du fait de cette hétérogénéité de pression modélisée, les cumuls nécessaires à la modélisation de contaminations de masse sont variables :

- sur le secteur de Compeyre, 3mm resteront suffisants pour engendrer la modélisation de contaminations de masse.
- Sur le secteur de Balsac, désormais 5mm suffisent,
- Sur les secteurs d'Entraygues et Marcillac, 10mm cumulés seront nécessaires
- Sur le secteur de Valady, 25mm en une fois restent nécessaires.

Les taches issues des contaminations de masse des 26-27 juillet devraient être visibles autour des 31 juillet – 1<sup>er</sup> août.



*Faciès Rot brun – Photo CA81*



- ✗ **Milvit:** Les pluies du 26 juillet ont engendré des contaminations.

**Évaluation du risque :** la situation est saine mais attention aux risques orageux qui, selon les cumuls, pourraient engendrer de nouvelles contaminations.

**Mesures prophylactiques :** l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

La mise en œuvre de rognage permet d'éliminer les jeunes feuilles contaminées.

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

### • Situation au vignoble :

Sur Marcillac, quelques symptômes sont observés sur grappe (hors témoins) suite à la pluie du 9 juillet.

Sur les autres vignobles, aucun symptôme n'est signalé.

**Évaluation du risque :** Suite aux orages des 8 et 9 juillet, des contaminations ont donc eu lieu et ses conséquences sont visibles sur baies. De nouvelles contaminations peuvent avoir eu lieu suite aux pluies des 26 et 27 juillet et notamment sur les parcelles déjà impactées sur feuilles.

En l'absence de symptôme, la pression peut être relâchée.

En présence de symptôme, il faut rester vigilant car la phase de sensibilité est en cours jusqu'à la fin fermeture de la grappe.

## OÏDIUM (*Uncinula necator*)

---

### • Situation au vignoble

A Marcillac, les symptômes se sont généralisés sur le témoin sensible. Ce dernier a même été arrêté. Sur le vignoble, le vignoble est sain.

A Millau, quelques baies sont impactées par l'oïdium mais la situation est sous contrôle.

A Entraygues, quelques symptômes sur baies sont signalés sur des vignes pouvant être assimilées à des témoins non traités.

**Évaluation du risque** : Faites le point sur la présence de symptômes sur vos parcelles :

- Sur parcelle saine, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture complète de la grappe. Une fois ce stade atteint, en l'absence de symptômes, la protection peut être stoppée.
- Sur parcelle présentant des symptômes, le risque est présent jusqu'à la véraison

*Techniques alternatives* : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace.

Lien vers la [Liste des produits de bio-contrôle](#)

## CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

---

- **Situation au vignoble** : Les populations larvaires restent inférieures au seuil de nuisibilité.

**Évaluation du risque** : La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. La gestion de la flavescence dorée impacte les populations de cicadelle verte sur les secteurs où la lutte est rendue obligatoire.

*Seuil indicatif de risque (été)* : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

*Mesures prophylactiques* : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

## VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

---

### • Situation au vignoble :

Suivant les sites, soit les captures sont terminées, soit elles sont en baisse.

De rares pontes ainsi que des perforations sporadiques sont observées.

- **Modélisation (LOB IFV)** : Le vol se termine ainsi que la période de ponte. Les larves devraient être présentes (stades L1 à L3).

**Évaluation du risque** : Le vol de G2 est terminé. Les 1ères perforations sont visibles.

Les perforations présentes en G2 renseignent sur le niveau de risque encouru en G3.

*Seuil indicatif de risque* : 10 perforations pour 100 grappes en fin de G2

5 perforations pour 100 grappes (en confusion)

# FLAVESCENCE DOREE

## • Situation au vignoble :

Une souche présentant des symptômes de flavescence a été repérée sur un secteur à historique.

### Évaluation du risque :

T1	du 27 juin au 7 juillet = période terminée
T2	en conventionnel : 15 jours après le T1 = période terminée en AB : 10 jours après le T1 = période terminée
T3 selon analyse de risque	en conventionnel : à réaliser sur les populations adultes = du 9 au 23 août en AB : 10j après le T2 = période terminée

Le T3 doit être effectué dans les situations suivantes : vigne-mères, présence de pieds atteints de Flavescence dorée détectés dans les parcelles ou dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2018, présence de friches de vigne dans l'environnement proche...

La liste des communes concernées et les modalités d'intervention sont données dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers la liste de communes](#)

Pour plus d'informations, consulter le site de la DRAAF Occitanie :  
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-Jaunisses-de-la-vigne,979>

**Mesures prophylactiques :** Les larves de cicadelle se trouvent de manière préférentielle sur les pampres. Afin d'améliorer la gestion de ce vecteur, il est important d'avoir épampré les ceps avant toute intervention.

## AUTRES OBSERVATIONS

La vigne présente quelques signes de déficit hydrique en sol de tran (sol avec une faible réserve en eau).

Les parcelles avec présence d'**acarions jaunes** sont sous contrôle.

**Le prochain BSV Vigne Aveyron paraîtra le mardi 6 août 2019**

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat AOC Marcillac, la cave de Valady et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE ET  
DE  
L'ALIMENTATION

## Note nationale BSV



# Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAI-SDQPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies - Fredon France  
Crédit photos : Observatoire des ambrosies - Fredon France, CBNPMP/J.Dao Note actualisée en  
juillet 2019

### Préambule

L'ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambrosie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Les publications médicales citent des taux de 6 à 12 % de la population souffrant d'allergie en zone d'infestation pour Rhône-Alpes, mais des taux beaucoup plus élevés sont cités pour la Hongrie, où *Ambrosia artemisiifolia* est très présente depuis de nombreuses décennies.

Depuis plusieurs années, d'autres espèces<sup>1</sup> du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Cette note a pour objectif d'apporter des informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia*, l'ambrosie à feuille d'armoise et de présenter *Ambrosia trifida*, la grande ambrosie ou ambrosie trifide.

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

<sup>1</sup> Outre les deux espèces faisant l'objet de la note, deux autres ambrosies exotiques sont présentes en France : *Ambrosia tenuifolia* et *Ambrosia psilostachya*. Il s'agit de plantes vivaces dont l'écologie est différente et qui ne sont pas abordées dans cette note. L'ambrosie à épis lisses a fait l'objet d'une analyse de risque parue en 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0065Ra.pdf>





Fig.1. *A. artemisiifolia* dans la Nièvre (58) : parcelle à stock semencier historiquement important, très forte infestation mal anticipée sur tournesol présentant de surcroît de gros problèmes de levée.



Fig.2. *A. trifida* dans une culture de tournesol : une géante à apprendre à identifier.

CBNPMMP / J.Dao

## Identification de ces deux ambrosies <sup>2</sup>

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*) et l'ambrosie trifide (*A. trifida*) sont deux espèces annuelles originaires du continent Nord-Américain. Elles sont connues pour être, dans leurs zones natives, à la fois des mauvaises herbes des cultures et des plantes aux pollens très allergisants.

La répartition en France de ces deux espèces est sensiblement différente. Si quelques populations d'ambrosies trifides ont été repérées sur le territoire, la zone principale de développement de l'espèce se situe actuellement en Occitanie (Ariège, Haute-Garonne). L'ambrosie à feuilles d'armoise a été observée sur une très grande partie du territoire français avec une présence beaucoup plus marquée dans l'ensemble de la vallée du Rhône, ainsi que dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

L'ambrosie trifide est une plante annuelle 'géante' quand les conditions lui sont favorables. Elle se distingue de l'ambrosie à feuilles d'armoise par une taille plus importante mais surtout par la forme des feuilles qui ne laisse aucun doute pour l'identification de cette espèce.



Fig.3. Ambrosie à feuilles d'armoise  
Feuilles à divisions nombreuses et pennées



Fig.4. Ambrosie trifide Feuille de  
3 à 5 lobes en éventail.

## Stratégies de lutte

Les stratégies de lutte sont très différentes selon les cultures et le niveau d'information sur la présence

<sup>2</sup> La description détaillée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est disponible sur le site de l'Observatoire des ambrosies (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ambrosie-info/reconnaissance> et pages liées).

Pour l'Ambrosie trifide, des photographies prises en France sont disponibles sur Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-4082>

Une clé de détermination a été publiée par l'Observatoire des ambrosies : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/lettre\\_observatoire\\_016\\_oct2013.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/lettre_observatoire_016_oct2013.pdf)

de la plante dans une région ou une commune.

Lorsque la plante est bien identifiée, il importe de tenir compte de sa présence dans les choix d'itinéraires techniques dès l'installation des cultures. De même, pour les zones non agricoles, des choix techniques raisonnés en fonction de la problématique ambroisie, tels que l'installation de plantes vivaces et de paillis sur des zones de terre mise à nu seront à privilégier. Ces méthodes préventives ne sont pas développées dans cette note qui se focalisera sur les techniques de lutte contre des populations d'ambrosies installées qui sont repérées en cours d'été.

### **Rappel réglementaire**

La [loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). Un [décret d'application de cette loi](#) définit les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et un [arrêté](#) interdit leur introduction volontaire, leur transport volontaire, leur utilisation, mise en vente, vente ou achat, sous quelque forme que ce soit. Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention de 4ème classe. Trois espèces d'ambroisie sont actuellement visées : l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses. Les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre au niveau national et/ou local comprennent notamment la gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent

se développer ces espèces, la destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et la prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens.

Dans les départements concernés par la présence d'ambroisie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit mettent en œuvre les mesures déterminées par arrêté préfectoral dans un délai défini par cet arrêté.

L'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 24 avril 2015 spécifie que l'ambroisie à feuilles d'armoise est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime). Le travail du sol superficiel est autorisé sur ces bandes tampons et l'arrêté a été modifié en 2018 pour autoriser, sur avis du préfet, le labour en présence de plantes invasives listées en annexe du texte.

### **Méthodes adaptées aux petites populations**

#### **- Arrachage manuel**

L'arrachage manuel constitue un moyen extrêmement efficace pour gérer ces espèces annuelles. Cette méthode est réservée aux petites surfaces et doit être réalisée avant le début de l'émission du pollen. Les personnes allergiques au pollen doivent s'abstenir de ce travail. Un minimum de protection est requis (port de gants, manches longues, ...) pour minimiser les contacts avec la plante.

#### **- Fauchage répété**

Alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, les méthodes de fauche offrent la possibilité de travailler des surfaces importantes ou des linéaires. Ces techniques rapides et respectueuses de



l'environnement sont applicables pour diminuer la production de pollen et de semences, mais leur efficacité est limitée par la capacité de repousse de l'ambroisie.

Toute prise de décision par les gestionnaires doit donc tenir compte de l'infestation, du stade de développement de la plante, du climat de la région et des moyens à disposition. Toutefois, gérer la production de pollen et de semences par la fauche n'est possible que par l'application minimale de 2 ou 3 coupes (1er passage à 10 cm, 2ème passage à 6 cm, dernier passage le plus ras possible), suivant les situations ce qui implique une augmentation des coûts d'entretien des zones concernées. Les modalités des interventions sont à définir en fonction de la très grande faculté qu'a l'ambroisie à maintenir une production de semences viables.

### **Méthodes adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles**

#### **- Déchaumage**

La technique du déchaumage, qui consiste à enfouir superficiellement les pailles de la culture précédente et les adventices qui s'y sont développées, est bien adaptée à l'interruption de la croissance des ambrosies dans les céréales à paille ou d'autres cultures récoltées en cours d'été. Pour éviter la production de pollen, il est recommandé d'intervenir avant la floraison. Si cela n'a pas été possible pour des raisons diverses (calendrier des travaux, accès aux parcelles, ...), il importe d'intervenir malgré tout le plus tôt possible en début de maturation des semences d'ambrosies pour interrompre le cycle de croissance de la plante et éviter l'alimentation du stock grainier de la parcelle.

#### **- Gestion du couvert végétal après culture de printemps**

Dans les cultures de printemps, les interventions sont surtout préventives, par des itinéraires techniques mécaniques et chimiques permettant de limiter la croissance des adventices avant l'installation ou dans les premiers stades de la culture.

Lorsque l'infestation n'est constatée qu'en cours de culture, l'intervention n'est que rarement possible. Du fait de la très longue durée de vie des semences dans le sol (plus de trente années selon certains auteurs), une action de broyage des zones avec les plus fortes densités peut être envisagée, la perte à court terme étant largement compensée par le gain sur le moyen et long terme. A la récolte, il importe d'éviter la propagation de semences par les engins de récolte, en nettoyant soigneusement la moissonneuse-batteuse après utilisation dans une parcelle infestée. De même, sur ces parcelles, il faudra s'assurer de stopper la poursuite de croissance de la plante après une récolte précoce en fin d'été ou début d'automne, et veiller particulièrement aux bordures de champs, parfois plus fortement infestées, pour limiter l'augmentation du stock de semences. Dans les régions où l'une au moins de ces deux espèces d'ambrosies est déjà répandue, la nécessité d'une lutte permanente dans la rotation pour gérer correctement ces adventices préoccupantes est bien connue. Les services agricoles et instituts techniques des filières sont à même de proposer des appuis techniques ciblés.

#### **Les jachères : à surveiller avec attention !**

Certaines jachères installées au printemps, comme la jachère fleurie qui a un faible pouvoir concurrentiel et une couverture du sol limitée, sont assez exposées à l'ambroisie. Elles sont déconseillées dans les parcelles connues pour contenir des stocks de semences d'ambroisie. Les dates tardives de broyage prévues dans le cahier des charges de gestion des jachères sont très favorables à la dynamique de l'ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie doit se faire sur la durée, avec une intervention dans les parcelles chaque fois que cela est possible. Celle-ci sera d'autant plus efficace, qu'elle sera engagée précocement sur les territoires où la plante est peu présente. C'est grâce à cette prise en compte précoce que l'arrêt de l'expansion de la plante est envisageable. Pour réduire la présence de cette espèce de façon durable et intégrée, il faut prévenir la constitution d'un stock de semences qui sera particulièrement difficile à gérer.

## COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?



**Pour plus d'informations :**

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/desherbage/ambroisie/>

<https://www.arvalis-infos.fr/intervenir-des-l-interculture-pour-gerer-l-ambroisie-a-feuilles-d-armoise-@/view-16214-arvarticle.html>

<http://www.infloweb.fr/ambroisie-a-feuilles-darmoise>

<http://www.terresinovia.fr/ambroisie-trifide/>